

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 1168)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS204

présenté par
M. Isaac-Sibille

ARTICLE 16

Après l'alinéa 46, insérer l'alinéa suivant :

« 6° (*nouveau*) Trois élus du Sénat et trois élus de l'Assemblée Nationale » ;

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les parlementaires ayant pour mission le contrôle d'application de la loi, il apparaît nécessaire que ces derniers puissent exercer cette mission au sein des organismes en charges d'appliquer les textes de lois.